

Comment définir l'innovation ?

Fiche Résumé

Ce résumé a pour objectif d'expliquer les concepts généraux autour de l'innovation. Pour plus d'informations, se référer au document de travail dans sa version complète.

1-L'innovation : quelles définitions, quelles acceptions ?

Le concept d'innovation a fait l'objet de nombreuses évolutions. L'innovation, du début du XXème siècle jusqu'aux années 90, avait une acception à dominante économique où seule l'innovation de nature technologique était prise en compte. Ce courant de pensée a d'ailleurs été largement porté dans de nombreux documents et référentiels. A partir des années 2000, **le manuel d'Oslo élargit le concept d'innovation à l'innovation non technologique, et propose ainsi la définition suivante** : une innovation est la mise en œuvre (implémentation) d'un produit (bien ou service) ou d'un procédé (de production) nouveau ou sensiblement amélioré, d'une nouvelle méthode de commercialisation ou d'une nouvelle méthode organisationnelle dans les pratiques d'une entreprise, l'organisation du lieu de travail ou les relations extérieures.

Aujourd'hui, pour relever les défis planétaires et sociaux (changement climatique, nourrir la planète notamment), la notion d'innovation est considérée sous toutes ses formes, technologique, non technologique et se retrouve au niveau des organismes publics, des territoires et de toute la société.

L'innovation doit pouvoir être considérée au sens large.

- **Définitions**

Les définitions peuvent être réparties en deux catégories (cf. annexe) :

- **les innovations à visée concurrentielle** : on y place ainsi les définitions classiques du Manuel d'Oslo : innovation de produits, process, marketing et d'organisation, mis en œuvre par des entreprises privées ou des organismes publics.
- **les formes spécifiques d'innovation à visée collective, au-delà de celles propres à une entreprise individuelle** : innovation sociale, sociétale, territoriale (diffusion large à la société ou à un territoire et dont les objectifs sont de répondre à des besoins sociaux ou sociétaux nouveaux ou mal satisfaits).

On distingue souvent également **l'innovation de rupture** de **l'innovation incrémentale**. D'autres concepts sont également utilisés tels que **l'innovation linéaire, l'innovation ascendante, l'innovation interactive**.

- **Discussion**

Les définitions proposées sont évolutives dans le temps, s'entremêlent et s'hybrident. D'autres catégories de définition sur l'innovation sont possibles pour tenir compte des changements sociétaux (valeur ajoutée créée, utilisation des outils du numérique, ouverture à la société civile, changement climatique etc...). Il est important également de rappeler que l'innovation est favorisée par le croisement des idées, la créativité et l'imprévu et ne se restreint plus aujourd'hui au continuum recherche - valorisation - transfert.

L'attrait du concept réside peut-être dans sa connotation extrêmement positive puisque le critère **succès** (être accepté par le marché ou par la société) est un critère inhérent à la **définition de l'innovation au même titre que l'aspect novateur**.

Mais l'innovation, facteur essentiel de la compétitivité (mais pas le seul), est aussi un **facteur d'inquiétude et de risque** pour les entreprises et la société : elle peut mettre en difficulté les entreprises concurrentes face à la création d'un nouveau produit ou usage, les investissements mis en œuvre peuvent être extrêmement lourds à supporter pour une PME, la société tout entière peut être inquiète des nouveaux usages de l'innovation, voire totalement la refuser (ex OGM, nanotechnologies, ionisation etc...). Aussi, la prise de risque est une condition essentielle à toute démarche d'innovation.

2- De la définition aux politiques publiques de soutien de l'innovation

S'il est relativement aisé de poser une définition, il l'est beaucoup moins d'identifier et d'évaluer le potentiel d'innovation d'un programme, d'une entreprise, d'un projet ou d'une politique.

L'innovation ne se décrète pas mais il est de la responsabilité des Etats de mettre en œuvre un environnement propice à l'innovation : favoriser l'émergence de projets innovants, faciliter les réseaux et les partenariats, mobiliser les ressources, construire une culture de l'innovation, prendre en compte la prise de risque etc ...

Le Système national de recherche et d'innovation a été fortement réformé ces dix dernières années pour mieux relever les défis de la concurrence internationale et scientifique. Il a vu émerger de nouveaux dispositifs et acteurs de la programmation, du financement et de la mise en œuvre de la recherche (Programme des Investissements d'Avenir, ANR, Pôles de compétitivité, Instituts Carnot, SATT, etc) tout en s'inscrivant dans la dynamique européenne, notamment la stratégie « Europe 2020 » (« durable, inclusive et intelligente »), le programme-cadre de recherche et innovation Horizon 2020, le Feder et le Feader, le Partenariat européen pour l'innovation. Les régions françaises intensifient également leur mobilisation pour la recherche et l'innovation, notamment dans le cadre des fonds européens.

Annexe : Définitions

L'innovation de produit/service correspond à la mise sur le marché d'un produit/service nouveau ou significativement modifié par rapport aux produits existants sur le marché. Néanmoins, adopter les innovations existantes demeure une nécessité pour rester compétitif.

L'innovation de procédé consiste à mettre en œuvre un procédé de production, de conservation, de méthode de distribution ou de livraison, nouveaux ou significativement modifiés.

L'innovation de marketing consiste en la mise en œuvre de concepts ou de stratégies de ventes nouveaux ou significativement améliorés.

L'innovation d'organisation d'une entreprise ou structure publique, que ce soit dans le domaine de l'organisation du travail, de la gestion des connaissances ou encore des relations avec les partenaires. On peut y inclure aussi l'innovation de gouvernance/financière. Elle crée de nouvelles modalités de dialogue local (horizontal) ou de branche (vertical) ou en croisement local/branche afin d'organiser les tours de table de décision. Elle permet d'apporter une assise juridique et financière à des activités économiques ou de déploiement de services viables (identifier le seuil de rentabilité, de solvabilité, le point d'équilibre financier, le niveau de financements publics nécessaires à l'équilibre...). Elle consiste à mutualiser, hybrider, fédérer des sources de financement, et à construire leur assise légale¹.

Les innovations décrites ci-dessus peuvent ne pas avoir d'objectif uniquement concurrentiel mais répondre également à une **problématique environnementale** (réduction d'impact, respect de la réglementation : éco-innovation / développement durable) ou **sociale** (c-à-d pour les salariés : conditions de travail, bien-être ...).

L'innovation sociale consiste à élaborer des réponses nouvelles à des besoins sociaux nouveaux ou mal satisfaits dans les conditions actuelles du marché et des politiques sociales, en impliquant la participation et la coopération des acteurs concernés, notamment des utilisateurs et usagers. Ces innovations concernent aussi bien le produit ou service, que le mode d'organisation, de distribution, dans des domaines comme le vieillissement, la petite enfance, le logement, la santé, la lutte contre la pauvreté, l'exclusion, les discriminations... Elles passent par un processus en plusieurs démarches : émergence, expérimentation, diffusion, évaluation.

L'innovation sociétale contribue à apporter des réponses à des défis sociétaux, de type atténuation du changement climatique.

L'innovation peut être aussi territoriale. Elle consiste en la mobilisation d'idées nouvelles ou en la remobilisation d'idées existantes en les adaptant, les hybridant, les transférant sur de nouveaux territoires ou vers de nouveaux publics.

¹Exemple des sociétés coopératives d'intérêt collectif, des financements solidaires et/ou du micro crédit, des partenariats public-privé, le crowdfunding...

L'innovation sociétale et l'innovation territoriale sont susceptibles d'intervenir dans tous les domaines (mutations économiques, attractivité et développement durable de territoires spécifiques, conditions de travail, accessibilité territoriale, qualité de vie, gouvernance et mise en réseau...). Elles se rencontrent aussi dans la manière d'appréhender et de traiter des enjeux de l'action publique : gouvernance, mobilisation élargie des acteurs, réponse nouvelle à des besoins sociaux... Cette innovation territoriale recouvre une acception très large.

Enfin, des alternatives aux modes traditionnels d'élaboration des politiques publiques émergent, qui placent les citoyens et la société civile au cœur du processus de conception des politiques publiques. Ces nouvelles cultures de l'administration sont souvent regroupées sous le label « innovation publique » .

Innovation de rupture : engendrée par un changement de paradigme ou de concept, entraînant un bouleversement des habitudes

Innovation incrémentale : amélioration/optimisation dans le cadre des structures existantes et des cycles de produits et technologies).

Innovation linéaire : innovation issue de la science et la recherche et faisant l'objet d'un transfert de connaissance « linéaire »

Innovation interactive (ou système) : les composantes de l'innovation sont issues du croisement des connaissances et des travaux de différents acteurs du processus d'innovation (chercheurs, praticiens, services de conseil, ONG...). L'innovation peut être issue de la pratique, on parle alors d'innovation ascendante.